



RÉGLEMENTATION  
2024

# Pêcher en Aveyron



Toute l'actualité sur [www.pecheaveyron.fr](http://www.pecheaveyron.fr)

ou Fédération Pêche Aveyron sur :   

# Sommaire

Lacs et cours d'eau en Aveyron .....	4-5
Pêche de la truite .....	6-7
Lâchers de truites .....	8-9
Les parcours no-kill truite .....	10-11
Pêche et lâchers de carnassiers <b>NOUVEAUTÉS</b> .....	12-13
Carpe <b>NOUVEAUTÉS</b> .....	14-15
Black-bass .....	16
Ecrevisse / Ombre commun / Anguille .....	17
La pêche en famille / Pontons handi-pêche .....	18-21
La pêche au féminin .....	22
Lac des Picades .....	23
Ecole de pêche .....	24-25
Les bénévoles .....	26
Heures légales de pêche .....	27
Rampes de mise à l'eau / Navigation et sécurité .....	28-29
Guides de pêche <b>NOUVEAUTÉS</b> .....	30
Cartes de pêche .....	32
Club halieutique .....	33



## ***Fédération de l'Aveyron de pêche et de protection du milieu aquatique***

Moulin de la Gasparie, chemin des Attizals, 12000 Rodez

**05 65 68 41 52**

Site internet : [www.pecheaveyron.fr](http://www.pecheaveyron.fr)

Mail : [contact@pecheaveyron.fr](mailto:contact@pecheaveyron.fr)





# Édito

Chères pêcheuses, chers pêcheurs, bonjour !

Alors que commence une nouvelle saison de pêche, je suis très heureux de constater que notre fédération, l'ensemble des AAPPMA aveyronnaises et de nombreux bénévoles continuent de s'investir pour la pêche associative. Protéger les milieux aquatiques, je pense notamment, aux campagnes annuelles de pêches électriques, et développer la pêche de loisir, grâce aux nombreux parcours de pêche aménagés, restent des missions essentielles. Il faut encore citer le rôle central de l'école de pêche fédérale, chargée d'initier les jeunes à la pratique de la pêche et à l'éducation à l'environnement.

Bien sûr qu'actuellement, nous traversons une période difficile. Le dérèglement climatique n'épargne pas notre territoire de pêche. Cependant, je veux quand même insister sur un point très important. Aujourd'hui, tous les dysfonctionnements relevés sur le réseau hydrographique aveyronnais ne sont pas imputables au seul réchauffement climatique. La destruction des zones humides en tête de bassins versants, le drainage de parcelles agricoles, commencées dès les années 70, et qui d'ailleurs continuent, puis la multiplication des plans d'eau pour l'irrigation, amplifient, c'est certain, les impacts du dérèglement climatique. Alors que le temps presse, je regrette avec amertume que les discours verdissent plus vite que les pratiques !

Dans ce contexte souvent anxiogène, où des corporatismes forts entretiennent la confusion, la pêche associative, malgré tout, s'adapte et se projette. La réalisation de notre 2e Schéma départemental de développement du loisir pêche, en atteste. Ce document est notamment issu de la grande consultation en ligne, lancée en mars et avril 2023 auprès de nos 20 000 adhérents. Connaître, entre autres, leurs attentes en matière de gestion piscicole, connaître aussi le temps qu'ils consacrent au loisir – pêche ou les canaux d'informations qu'ils utilisent, selon leur âge et la technique pratiquée, permettent de mieux cibler nos programmes d'actions. Sans rentrer dans les détails, notre priorité cette année, consistera tout d'abord à valoriser les aménagements existants qui maillent le territoire. Parcours de pêche aménagés et lâchers de truites, parcours famille, rampes de mises à l'eau, parcours no kill, etc. Toutes ces réalisations, qui aujourd'hui structurent la pêche associative aveyronnaise, méritent, je crois, d'être davantage connues et fréquentées par le grand public, qu'il soit pêcheur ou non pêcheur, à l'image de ce qui se passe par exemple au lac des Picades. C'est d'ailleurs la finalité du nouveau document Pêcher en Aveyron 2024 que vous tenez entre les mains. En le feuilletant, vous aurez un aperçu global des richesses que propose notre département pour pratiquer la pêche, que l'on soit débutant ou pêcheur confirmé. Proche de chez vous le plus souvent, retrouvez nos rivières, lacs et plans d'eau dans un environnement apaisé, en famille ou entre amis, pour prendre l'air et passer un bon moment au bord de l'eau.

Au nom de tous les responsables de la pêche associative aveyronnaise, je vous souhaite une très bonne saison 2024.

**Jean Couderc**  
*Président fédéral*

# Lacs et cours d'eau en Aveyron

— Les principaux lacs et cours d'eau classés en 1<sup>ère</sup> catégorie : ouverts du 9 mars au 15 septembre 2024 inclus

— Cours d'eau classés en 2<sup>e</sup> catégorie : ouverts toute l'année (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre)

— Lacs et barrages classés en 2<sup>e</sup> catégorie : ouverts toute l'année (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre)

Lac de Rieupeyroux : réglementation particulière







### Limites 2<sup>e</sup> catégorie

**Le Lot :** en 2<sup>e</sup> catégorie dans sa traversée du département, sauf dans sa partie amont, limitrophe avec le département de la Lozère (limite amont : confluence du ruisseau de La Vigne avec le Lot ; limite aval, chaussée de Frontenac). En aval gestion FD Lot.

**La Truère :** en 2<sup>e</sup> catégorie dans toute sa traversée du département.

**Le Dourdou de Conques :** en 2<sup>e</sup> catégorie à partir de sa confluence avec le Créneau.

**L'Aveyron :** en 2<sup>e</sup> catégorie, à partir de sa confluence avec la Serre (en amont du pont de Palmas) et jusqu'à sa sortie du département (Saint-André-de-Najac).

**Le Viour :** en 2<sup>e</sup> catégorie en aval du viaduc SNCF de Tanus.

**Le Tarn :** en 2<sup>e</sup> catégorie dans sa traversée de Millau, en aval du pont de Cureplat.

**Le Dourdou de Camarès :** en 2<sup>e</sup> catégorie, en aval du pont de la Boriette (commune de Camarès).

**La Sorgues :** en 2<sup>e</sup> catégorie, en aval du pont de Vendeloves (commune de Saint-Affrique).

**Le Rance :** en 2<sup>e</sup> catégorie, en aval du Moulin Neuf (communes de Saint-Sernin-sur-Rance et Pouthomy).

# Ouverture de la pêche en 1<sup>ère</sup> Catégorie

## Truite

En 1<sup>ère</sup> catégorie la pêche est ouverte du **samedi 9 mars 2024 au dimanche 15 septembre 2024 inclus**

**Attention !**

### Limitation du nombre de captures

6 truites par jour et par pêcheur ; 1 canne par pêcheur



Le Cernon

### Taille légale de capture :

20 cm dans tout le département de l'Aveyron

#### Exceptions

23 cm sur les cours d'eau suivants :  
Jonte, Tarn, Cernon, Dourdou de Camarès,  
Sorgues, Dourbie, Durzon (affluent rive  
gauche Dourbie).

### Pêche à l'asticot

Son utilisation est interdite en 1<sup>ère</sup> catégorie

**Exceptions** sur les plans d'eau suivants (utili-  
sation d'asticots sans amorçage) :

- Planèzes (commune Luc-La Primaube)
- Carcenac-Peyralès (commune Baraqueville)



Le Tarn



L'Aveyron



# La truite en 2<sup>e</sup> Catégorie

**Taille légale de capture :** 23 cm.

**Limitation du nombre de captures :** 6 truites par jour et par pêcheur

**Exception : le parcours à 1 truite, sur le Tarn, en aval de Millau.** Limites de la zone de pêche : entre le pont submersible de la zone industrielle de Millau (pont du Roussel) et le pont de Saint-Rome-de-Tarn, le nombre de captures de truites fario ou arc-en-ciel est limité à 1 prise, par jour et par pêcheur.

## Truite fario

En 2<sup>e</sup> catégorie, la truite fario est pêchable du **samedi 9 mars 2024 au dimanche 15 septembre 2024 inclus.**

## Truite arc-en-ciel

**Attention !**

Remise à l'eau obligatoire du 1<sup>er</sup> janvier au 8 mars 2024.

Autorisée à pêcher du **9 mars au 31 décembre 2024 inclus.**



L'Aveyron



Le Lot

# Les lâchers de truites arc-en-ciel et fario dans le département de l'Aveyron

## Dates à consulter sur le site internet

Retrouvez en vert, l'ensemble des sites ou les AAPPMA du département et la Fédération lâchent des truites. Ces sites ont été choisis en fonction du Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion piscicole approuvé par arrêté préfectoral le 12 octobre 2022 après plus de 5 années de travail. Le déversement de truites en secteurs patrimoniaux est strictement interdit.

### APPMA Argence-en-Aubrac :

- 1** - Plan d'eau de Cantoin
- 2** - Plan d'eau de la Vignotte

### APPMA Aubin :

- 3** - Le Gua
- 4** - Le Roudillou
- 5** - L'Aveyron à Compolibat
- 6** - L'Aveyron à Prévinières
- 7** - Riou Viou à la Bastidie

### APPMA Broquiès :

- 8** - Le Tarn au Pont de Girbes
- 9** - Le Dourdou de Camarès à Saint Izair
- 10** - Le Tarn au Pont de Navech à Broquiès

### APPMA Brusques :

- 11** - Plan d'eau du Camping Ceras

### APPMA Camarès :

- 12** - Le Dourdou de Camarès à Camarès

### APPMA Capdenac :

- 13** - La Diège

### APPMA Conques :

- 14** - Le Dourdou de Conques à Grand-Vabre
- 15** - Le Dourdou de Conques au moulin de Sanhes

### APPMA Decazeville :

- 16** - Plan d'eau de Saint Julien de Piganiol

### APPMA Druelle :

- 17** - Planèzes
- 18** - L'Aveyron à Ayssens

### APPMA Entraygues :

- 19** - Le Lot et la Truyère à Entraygues-sur-Truyère

### APPMA Espalion :

- 20** - Le Lot à St Côme et Espalion

### APPMA Estaing :

- 21** - Plan d'eau du Nayrac

### APPMA Firmi :

- 22** - Plan d'eau de la Forézie

### APPMA Gaillac :

- 23** - Plan d'eau de la Cisba

### APPMA Huparlac :

- 24** - Lac des chèvres

### APPMA La Salvetat :

- 25** - Le Viar au pont de Bellecombe

### APPMA La Viadène :

- 26** - Lac de Saint Gervais

### APPMA Laguiole :

- 27** - Lac de la Source

### APPMA Laissac :

- 28** - L'Aveyron à Laissac
- 29** - La Serre à Galinières et Coussergues

### APPMA Levézou :

- 30** - Barrage de Saint-Amans
- 31** - Lac de la Gourde
- 32** - Plan d'eau d'Arvieu

### APPMA Millau :

- 33** - Le Tarn à Millau

### APPMA Najac :

- 34** - L'Aveyron à Najac
- 35** - Le Viar à Bor-et-Bar

### APPMA Pont-de-Salars :

- 36** - Bras de Méjanès ou lac de la Gourde

### APPMA Réquista :

- 8** - Le Tarn au Pont de Girbes

### APPMA Rodez :

- 37** - L'Aveyron à Montrozier
- 38** - L'Aveyron à Agen d'Aveyron
- 39** - L'Aveyron à Layoule
- 40** - L'Aveyron au Moulin de Bourran
- 41** - Plan d'eau d'Istournet
- 42** - Plan d'eau de Carcenac-Peyralès
- 43** - Plan d'eau de Rignac

### APPMA Saint-Affrique :

- 44** - La Sorgues à Versols

### APPMA Saint-Geniez-d'Olt :

- 45** - Le Lot à Saint Geniez d'Olt
- 46** - Le Lot à St Laurent d'Olt Camping et Pont

### APPMA Saint-Léons :

- 47** - La Muze à Saint-Léons





# Les parcours no-kill truite

Les truites fario et arc-en-ciel capturées sur les parcours no-kill, mentionnés ci-dessous, doivent être obligatoirement et immédiatement remises à l'eau.

## A savoir !

Toutes les techniques de pêche légales sont autorisées.  
Toutes les autres espèces piscicoles peuvent être prélevées.

La pêche sans ardillon est fortement recommandée !

## Nord-Aveyron

- 1 Le Lebot** (com. de LACALM)  
**limite amont** : pont de Noailhac ; **limite aval** : Pont de la Barraque D921.
- 2 Le Ruols** (LACALM) **limite amont** : Pont RD 78 reliant Lacalm à Argences-en-Aubrac ; **limite aval** : Pont de la voie communale n°1 (Vitrac / Lacalm).
- 3 L'Argence Vive** (LA TERRISSE)  
**limite amont** : Pont Le Quié-Les Clauzels, chemin d'exploitation N° 2 ; **limite aval** : Pont Le Quié-Niergouz, chemin d'exploitation N° 103.
- 4 Le Mardonenque** (SAINT-GENIEZ-D'OLT)  
**limite amont** : Moulin de La Rode ; **limite aval** : Pont des Pessoles.

- 5 Le Lot** (SAINT-GENIEZ-D'OLT / SAINT-LAURENT-D'OLT) **limite amont** : ruisseau du Moulinet ; **limite aval** : pont de Pomayrols. **11 km**





## Centre

**6 L'Aveyron** (Lugans, GAILLAC D'AVEYRON) **limite amont** : pont SNCF ; **limite aval** : 50m en amont de la RD 295 (Moulin de Lugans).

**7 L'Aveyron** (LAISSAC) **limite amont** : confluence du Mayroux ; **limite aval** : Moulin Neuf.

**8 L'Aveyron** (RODEZ) **limite amont** : Chaussée de La Gascarie ; **limite aval** : Viaduc SNCF de La Gascarie.

**9 L'Aveyron** (RIGNAC) **limite amont** : Chaussée du moulin de Fans ; **limite aval** : Filature de La Valette.

## Sud-Aveyron

**10 Le Durzon** (NANT) **limite amont** : Pont de Camarat ; **limite aval** : Pont des Cazelles.

**11 La Dourbie** (NANT) **limite amont** : 100 m en amont de la confluence du ruisseau du Ferriès ; **limite aval** : 200 m en aval de la confluence du ruisseau du Ferriès.

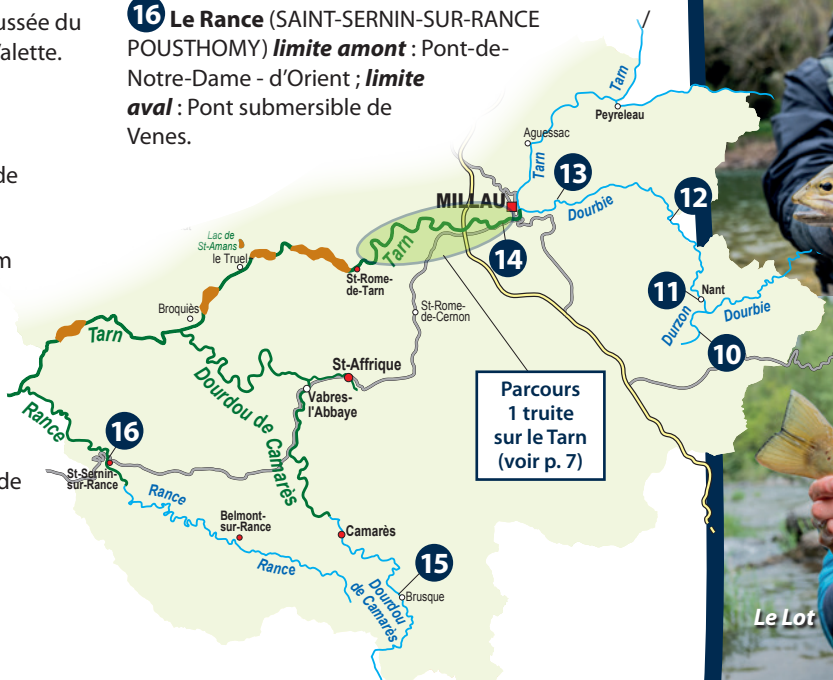
**12 La Dourbie** (NANT) **limite amont** : gîte des chambres de la Dourbie à Bombes-les-Verdières ; **limite aval** : 1<sup>er</sup> parking en amont de Carboniès.

**13 La Dourbie** (MILLAU) **limite amont** : Panneau d'agglomération du lieu-dit Le Monna ; **limite aval** : câble en amont de la plage de Massebiau.

**14 Le Tarn** (SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON / COMPREGNAC) **limite amont** : Pont SNCF de Linas ; **limite aval** : Ravin des Mages (rive droite).

**15 Le Dourdou de Camarès** (BRUSQUE) **limite amont** : Pont de Céras ; **limite aval** : Ruisseau de Limbriac (rive gauche).

**16 Le Rance** (SAINT-SERNIN-SUR-RANCE POUSTHOMY) **limite amont** : Pont-de-Notre-Dame - d'Orient ; **limite aval** : Pont submersible de Venes.



No-kill Dourbie



Le Tarn



Le Lot

# Pêche et lâchers de carnassiers en 2<sup>e</sup> catégorie

En 2<sup>e</sup> catégorie **toutes les techniques de pêche légales sont autorisées pendant la fermeture du brochet** (pêche au poisson mort, vif, artificiel, à la cuiller et tous les autres leurres).

## Sites de déversements de carnassiers **L**

En fin d'année 2022, a débuté le 2<sup>e</sup> plan pluriannuel de lâchers (2022-2027), auquel ont participé la majorité des AAPPMA, à travers les associations de bassins versants.

Pour situer les sites sélectionnés voir carte ci-contre.

**Brochet** : Villefranche-de-Panat, Castelnau-Lassouts-Lous, Maury, Golinhac, Le Lot à Grand-Vabre, Flagnac, Boisse-Penhot, Capdenac, Val de Lenne, Pinet, La Jourdanie, La Croux, La Gourde, Morlhon, Layoule (Rodez).

**Black-bass** : Pont-de-Salars, La Cisba, La Fouillade, La Peyrade, Les Bruyères, Rieupeyroux, Saint-Gervais, Le Nayrac, Istournet, Le Roudillou, Firmi, Campuac, Coupjac.

## Brochet

**Fermeture du 29 janvier au 26 avril 2024 inclus**

Taille légale de capture : 50 cm en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> catégories

### A savoir !

#### No-kill Brochet **B**

**Nouveau** : **Lac de Pinet** (Saint-Victor-et-Melviu et le Viala-du-Tarn), **limite amont** : 200 mètres en aval de la mise à l'eau du Mas Nauq ; **limite aval** : barrage de Pinet.

**Lac de Golinhac** (Estaing), **lac du Val de Lenne** (Baraqueville), **lac de La Gourde** (Canet-de-Salars).

**Parcours Rivière Lot** (Livinhat-le-Haut) : **limite amont** : chaussée de Marcenac **limite aval** : chaussée de Roquelongue.

Tout brochet capturé sur ces parcours doit être obligatoirement et immédiatement remis à l'eau.



**Nombre de capture (sandre, brochet) par jour et par pêcheur :**  
 - 2<sup>e</sup> catégorie : 3 poissons dont 2 brochets maximum.  
 - 1<sup>ère</sup> catégorie : 2 brochets maximum, pas de quotas sur le sandre.



# Sandre

**Taille légale de capture** : 40 cm

La pêche du sandre est ouverte toute l'année, mais des réserves temporaires existent pour protéger sa reproduction. Ces réserves temporaires sont actives **du 1<sup>er</sup> avril au 14 juin 2024 inclus**. Pour bien les visualiser, consultez le site internet de la fédération [www.pecheaveyron.fr](http://www.pecheaveyron.fr).

**Tout acte de pêche est interdit sur ces zones de réserve temporaire**

## Nord-Aveyron

**1** Lac de Sarrans (3 réserves temporaires)

**a / Limite amont** : au droit du ruisseau de Montignac. **Limite aval** : au droit du ruisseau de La Prade (anse du ruisseau de l'Épie comprise).

**b / Anse du Lévandès : Limite amont** : confluence du Lévandès. **Limite aval** : à partir de l'extrémité de la anse (rive droite) du ruisseau de Roc de Mons.

**c / Anse du Brézon : Limite amont** : confluence du Brézon. **Limite aval** : pont de La Devèze.

**2** Lac de Montéziac

**Limite amont** : rive gauche du lac (digue de la Prade). **Limite aval** : extrémité du chemin Puech Comte.

**3** Lac de Maury

**Anse de La Selves** : depuis la ligne reliant la pointe d'Oustrac (rive droite) au ravin des Fontanelles (rive gauche).

**4** Lac de Couesque

**Anse du ruisseau Le Gouzou.**

**5** Lac de Golinhac

**Limite amont** : Pont d'Estaing ; **limite aval** : au droit du ruisseau d'Estressous (rive gauche).

**6** Castelnau-Lassouts-Lous (3 réserves temporaires)

**a / Limite amont** : confluence du ru de La Roume (rive droite) ; **limite aval** : au droit du chemin de Lous (rive droite).

**b / Limite amont** : au droit du ruisseau de Cantaloube (rive droite) ; **limite aval** : au droit de la pointe (rive droite) du ruisseau de Roudil.

**c / Limite amont** : 300m en amont de la base nautique des Alauzets ; **limite aval** : base nautique des Alauzets.

**7** Rivière Lot (commune de Saint-Parthem).

**Limite amont** : confluence du ruisseau de La Randie ; **limite aval** : confluence du ravin du Cayla.

## Lévezou

**8** Lac de Pont-de-Salars

**Limite amont** : embouchure du Viaur ; **limite aval** : rive droite : chemin de la plage des Moulinoches ; rive gauche : lieu-dit Auzuech.

**9** Lac de Bages

**Anses des Intrans et de Trappes**, délimitées par des bouées.

**10** Lac de Pareloup (4 zones)

**a / Anse de Fonbelle** : depuis la ligne perpendiculaire reliant les deux berges à partir de l'extrémité amont du camping Le Soleil Levant.

**b / Anse de Boulouis** depuis la ligne droite reliant les deux

berges à partir du bout du bois du Coutal.

**c / Anse de St-Martin-des-Faux** depuis la ligne droite reliant les deux berges à partir de la pointe du bois des Esclots.

**d / Anse du Routaboul** de part et d'autre de l'île, au droit du chemin des Faux (limite des parcelles 346/474, section D3, Cne d'Arvieu) jusqu'à la pointe du champ du Puech (parcelle 454, section D1, Cne d'Arvieu).

## Sud - Aveyron

**11** Lac de Pinet

**Limite amont** : confluence du ruisseau de La Roque (village troglodyte) ; **limite aval** : ligne électrique à l'aval du pont de Saint-Rome-de-Tarn (RD 933).

**12** Lac de La Jourdanie

**Limite amont** : barrage du Pouget ; **limite aval** : confluence du ruisseau du Truel (rive droite).

**13** Rivière Tarn (commune de Broquiès).

Aval immédiat du barrage de la Jourdanie et sur 450 m en aval.

**14** Lac de La Croix

**100 m en amont du pont de Girbes** (ligne électrique) ; **limite aval** : ruisseau de La Figarède (rive droite).



# Carpe

Les carpestes doivent se reporter à la page 13 pour connaître les zones de réserves à sandres, **où tout acte de pêche est interdit, du 1<sup>er</sup> avril au 14 juin 2024 inclus.**

Est puni d'une amende de 22 500 € le fait pour un pêcheur amateur, de transporter vivantes les carpes de plus de 60 centimètres.

Depuis une demi-heure après le coucher du soleil, jusqu'à une demi-heure avant son lever, aucune carpe capturée par les pêcheurs amateurs aux lignes ne peut être maintenue en captivité ou transportée.

## Sites de déversements de carpes **L**

Biefs du Lot, Maury.

## No kill carpes et tanches **NOUVEAU** **C**

Saint-Julien-de-Piganiol.

## Parcours de pêche de nuit

### Nord-Aveyron

**1** Lac de Sarrans sur l'ensemble de son étendue.

**2** Lac de Maury sur l'ensemble de son étendue.

**3** Lac des Galens

**Limite amont :** embouchure de La Selves.

**Limite aval :** balises de zone interdite à la navigation.

**4** Castelnau-Lassouts-Lous  
**Attention nouveau :** Camping et bivouac interdits en dehors de la zone de pêche de nuit.

**Zone 1 :** secteur Cabanac :  
**Limite amont :** Rive droite : 200 m en aval du pont de Lous au lieu-dit le rocher de la Guinguette ; Rive gauche : perpendiculaire à la limite de la rive droite.

**Limite aval :** Rive droite : pointe qui se situe face à la mise à l'eau de Cabanac ; Rive gauche : aval des peupliers situés à l'amont de la mise à l'eau de Cabanac.





**Zone 2 :** secteur Roudil-Malaval :

**Limite amont :** Rive droite : au droit de la pointe aval de la confluence du ruisseau du Roudil ; Rive gauche : perpendiculaire à la limite de la rive droite.

**Limite aval :** Rive droite : perpendiculaire à la limite de la rive gauche ; Rive gauche : au droit du chemin qui descend du hameau le Guial.

**Zone 3 :** secteur du barrage :

**Limite amont :** Rive droite : limite de fin de navigation ; Rive gauche : limite de fin de navigation.

**Limite aval :** Rive droite : mur du barrage ; Rive gauche : mur du barrage.

## 5 Rivière Lot (2 zones)

**Zone 1 : Limite amont :** ancien pont de Coursavy, commune de Grand-Vabre.

**Limite aval :** chaussée du moulin d'Olt, commune de Grand-Vabre.

**Zone 2 : Limite amont :** pont de Port-d'Agres commune de St-Parthem.

**Limite aval :** chaussée de Frontenac, communes de Balaguier d'Olt (12) et Frontenac (46).



## Lévezou

6 Lac de Pareloup : sur l'ensemble de son étendue.

## Ouest-Aveyron

7 Rivière Aveyron à Najac : du pont de Blaise à la chaussée de Cantagrel.

## Sud-Aveyron

8 Lac de Pinet à Saint-Rome-de-Tarn : de la confluence du ruisseau de La Roque (village troglodyte) au barrage de Pinet.

9 Lac de La Jourdanie : du pont du Truel au barrage de La Jourdanie.

10 Lac de La Croix : sur l'ensemble de son étendue.



**Accident de la vie**  
Petit bobo ou grosse tuile ?  
Un soutien quoi qu'il arrive...

**Même à la pêche !**

MUTUELLES DU MANS ASSURANCES

# Black-bass

## Black-bass

Très recherché par notamment les plus jeunes, ce carnassier très combatif est devenu une des priorités de la fédération. Depuis 2019, des plans d'empoissonnement ont lieu sur plusieurs secteurs, comme sur celui de Pont-de-Salars. Les poissons introduits sont des poissons adultes, en mesure de se reproduire, afin de favoriser une implantation durable de l'espèce.

**Maille :** 30 cm en 2<sup>e</sup> catégorie.

### Zones no-kill

● **Lacs :** Pont-de-Salars, Bages, Castelnaud-Lassouts-Lous, Pinet, Saint-Gervais.

● **Plans d'eau :** La Peyrade (Rignac), Le Roudillou (Roussennac), La Cisba (Sévérac-d'Aveyron), La Calquière (Rieuepeyroux), Saubayre (La Fouillade), La Forézie (Firmi), Les Bruyères (Bertholène), Le Nayrac, Campuac, Istournet (Sainte-Radegonde).

● **Nouveaux :** Passelaygues (Cransac), Masnaut (Coupjac).

● **Rivières :** Lot, Aveyron et Tarn ; diverses eaux closes.





# Écrevisse - Ombre commun Anguille

## Pêche de l'écrevisse

La carte de pêche est obligatoire pour pêcher l'écrevisse quel que soit son âge.

La pêche de l'écrevisse autochtone (à pattes rouges, blanches et grêles, et écrevisses de torrents) est interdite.

3 espèces d'écrevisses invasives et pêchables, sont connues dans le département de l'Aveyron : écrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii*), écrevisse de Californie (*Pacifastacus leniusculus*) dite « signal », écrevisse américaine (*Orconectes limosus*).

**Le transport d'écrevisse vivante est interdit.**

- Nombre de balances maximum autorisé par pêcheur : 6.  
Diamètre : 30 cm ; maille des filets : 10 ou 27 mm.
- Tous appâts autorisés
- En 2<sup>e</sup> catégorie : autorisée à pêcher toute l'année
- En 1<sup>ère</sup> catégorie : **autorisée à pêcher du 9 mars au 15 septembre 2024 inclus.**

### Vidéo Youtube :

Pêche de l'écrevisse en famille - Aveyron.



## Ombre commun

Maille : 30 cm.

Zones no-kill : rivières Lot et Truyère (nouveau).

## Anguille

La pêche de l'anguille de nuit est interdite. De plus cette espèce fait l'objet de dates d'ouverture spécifiques, fixées par arrêté ministériel. Ouverture 1<sup>ère</sup> catégorie : du 1/05 au 15/09/2024. Ouverture 2<sup>e</sup> catégorie : du 1/05 au 30/09/2024.

La pêche de l'anguille argentée est interdite.

## Pêche sur les barrages et les écluses

Toute pêche est autorisée à partir des barrages et des écluses, ainsi que sur une distance de 50 m en aval de l'extrémité de ces ouvrages, à condition d'utiliser une seule ligne.

➔ **Pêche en famille**  
voir pages suivantes



Écrevisse de Californie ("Signal")





# La pêche en famille

Pour que vos parties de pêche en famille se déroulent en toute sérénité, sont d'abord rappelés quelques points « basiques » de la réglementation, suivis dans un second temps d'une sélection de sites où vous pourrez vous rendre.


## Rappel :

- Quel que soit l'âge, être en possession de sa carte de pêche.
- Dans les cours d'eau et barrages de 1<sup>ère</sup> catégorie : une seule canne est autorisée. Sauf exception, l'utilisation de l'asticot est interdite. Les poissons : truite, vairon.
- Dans les cours d'eau et barrages de 2<sup>e</sup> catégorie : 4 cannes sont autorisées. L'utilisation de l'asticot est autorisée. Les poissons : vairon, goujon, gardon, brème, tanche, barbeau, chevesne, carpe et carnassiers (brochet, perche, sandre, silure et black-bass).

Pour connaître la catégorie dans laquelle est classé un cours d'eau ou un barrage, reportez-vous aux pages 4 et 5 de la brochure ou appelez le 05 65 68 41 52.

## Sites aménagés

De nombreux parcours de pêche aménagés, accessibles et sécurisés vous sont proposés. Postes handi-pêche, pontons ou postes de pêche, parkings, tables de pique-nique et w.c. participeront au bon déroulement de votre journée au bord de l'eau.

- 1 **La Vignotte** (Argences-en-Aubrac) : plan d'eau accessible très proche du centre du village, dans un cadre arboré et reposant. Pêche au coup et aux carnassiers. Lâchers de truites début de saison.
- 2 **Saint-Gervais** (Saint-Symphorien) : très apprécié des familles, ce petit lac du Nord-Aveyron propose un superbe sentier de marche autour du site et des activités nautiques. Parking, toilettes, restauration sur place en été. Pêche au coup, lâchers de truites début de saison.
- 3 **Les Péliès** (Grand-Vabre) :  parcours famille proche de Conques et son trésor. Très agréable site de pêche situé en rive droite de la rivière Lot. Postes de pêche au coup ; **ponton handi-pêche** ; parking ; restauration sur place possible. Pêche au coup et pêche des carnassiers très pratiquées.



*La Vignotte (Argences-en-Aubrac)*



*Saint-Gervais*

**4 Saint-Geniez-d'Olt :** parcours famille, très accessible, aménagé sur les quais au cœur de la vallée du Lot. Cadre magnifique avec pontons de pêche ; **ponton handi-pêche** ; panneaux d'informations ; postes de pêche poissonneux (gardons, vairons, ablettes, perches, barbeaux) idéals pour les enfants. Lâchers de truites. Aire de jeux, piscine, et découverte de la marmotte, symbole vivant de la cité.

**5 La Forézie (Firmi) :** très joli plan d'eau arboré, réputé pour ses black-bass et bien adapté à la pêche au coup. Parking, tables de pique-nique. Lâchers de truites début de saison.

**6 Le Roudillou (Roussennac) :** parcours famille en pleine nature, grand confort avec postes de pêche, **ponton handi-pêche**, parking, toilettes, tables de pique-nique. Pêche au coup, black-bass, perches.

**7 Prévinquières (proche Rignac) :** parcours famille situé dans la vallée de l'Aveyron. Cadre sauvage et champêtre. Site de pêche très accessible, idéal pour les familles : camping municipal, tables de pique-nique, **poste handi-pêche**, 13 placettes de pêche. Pêche au coup, au posé : goujons, gardons, vairons. Lâchers de truites.

**8 Layoule (Rodez) :** à deux pas du camping municipal, côté est de la ville, en bordure de l'Aveyron. Circuit très prisé par les amateurs de course à pied ou de promenade. Conçu de part et d'autre de la rivière Aveyron, dans un cadre très champêtre, on trouve en rive droite des postes de pêche aménagés. Pêche au coup et aux carnassiers du bord très pratiquée. Parking, toilettes, tables, aire de jeu. Lâchers de truites début de saison.



Saint-Geniez-d'Olt




Prévinquières




La Cisba (Sévérac-d'Aveyron)




# La pêche en famille

**9 La Cisba** (Sévérac-d'Aveyron) : parcours passion , site aménagé avec pontons de pêche, parking. Restauration sur place en été. Pêche au coup, carpe, black-bass, avec possibilité d'utiliser un float tube. Lâchers de truites début de saison.

**10 La Gourde** (Canet-de-Salars) : ce petit lac sauvage, entouré de forêt, rappelle en taille réduite ses cousins du Canada. Pêche du brochet en no-kill, perche, poissons blancs. Pontons de pêche.

**11 Lincou** (sous la commune de Réquista, barrage de La Croux sur le Tarn) : parcours passion  Superbe parcours de pêche, situé dans la vallée du Tarn. Sentier de promenade en rive droite, avec au pont de Girbes des tables de pique-nique. Placettes et pontons de pêche aménagés, **ponton handi-pêche**, rampe de mise à l'eau. Pêche en float tube. Secteur très poissonneux : poissons blancs (ablettes, gardons, chevesne), carnassiers (perches, sandres, black-bass), et carpes. Lâchers de truites au pont de Girbes.

**12 Saint-Rome-de Tarn** (aval de Millau) : parcours famille  à l'entrée de gorges sauvages, aux pieds du village, site très poissonneux (poissons blancs, carpes, sandres et perches). Postes de pêche aménagés, **ponton handi-pêche**, rampe de mise à l'eau, tables de pique-nique, parking.

**13 La Maladrerie** (Millau). En rive gauche du Tarn, à proximité des terrains de sport et du parcours d'eaux vives (kayak), très joli site de pêche particulièrement bien adapté pour les familles. Parcours accessible et poissonneux : ablettes, vairons, gardons, barbeaux, chevesnes, vandoises, carpes, truites fario et arc-en-ciel. **Poste handi-pêche**, et postes de pêche sécurisés. Panneau d'informations. Lâchers de truites.

**14 Coupiac** (le Masnaut, camping) : site agréable, pontons aménagés. Lâchers de truites, carpe, rotengle, gardon, perche.



La Gourde (Canet-de-Salars)



Lincou



Masnaut (Coupiac)



# Plans d'eau en famille

Les familles qui souhaitent se rendre au bord de l'eau pour passer une agréable partie de pêche, n'ont que l'embarras du choix dans le département de l'Aveyron. Après avoir mentionné les parcours de pêche labellisés (pages 18, 19 et 20), voici d'autres secteurs, en l'occurrence des plans d'eau, où il est possible de se rendre en famille.

- **Les Bruyères** (Bertholène / Laissac) : black-bass, gardon, carpe.
- **Istournet** (Sainte-Radegonde / Rodez) : lâchers de truites, gardon, perche, écrevisse, tanche.
- **La Calquière** (Rieuepeyroux) : carpe, brochet, perche, gardon, lâchers de truites (carte spéciale de mars à juin).
- **Saubayre** (La Fouillade) : black-bass, gardon, lâchers de truites (carte spéciale de mars à juin).
- **Passelaygues** : (Aubin) : black-bass, carpe, carpe koy, gardon, perche, perche soleil, lâchers de truites.
- **Val de Lenne** (Baraqueville) : brochet, sandre, perche, gardon, carpe.
- **Le Nayrac** : lâchers de truites, black-bass, perche, perche soleil, rotengle, gardon, carpe.
- **Cantoin** : lâchers de truites, gardon, perche soleil, goujon, carpe.
- **Saint-Julien-de-Piganiol** : lâchers de truites, goujon, rotengle, gardon, tanche, carpe.
- **Morlhon** : brochet, carpe, gardon, rotengle.
- **La Fage** (Lacroix-Barrez) : lâchers de truites, gardon.
- **Sangayrac** (Saint-Amans-des-Côts) : lâchers de truites, gardon.
- **Campuac** : lâchers de truites, black-bass, gardon.
- **Combe del Cassan** (Florentin-la-Capelle) : lâchers de truites.



*Morlhon-le-Haut*



*La Fage (Lacroix-Barrez)*



*Val de Lenne (Baraqueville)*



*Sangayrac (Saint-Amans-des-Côts)*

# La pêche au féminin

Pour la quatrième année consécutive, l'école de pêche fédérale de l'Aveyron propose des **séances d'initiation et de perfectionnement, réservées aux pêcheuses** de tous âges. Ces animations seront mises en place par **Lenka Stary**, guide pêche diplômée. Spécialiste notamment de la pêche de la truite au toc nymphe, à la mouche sèche, elle vous donne rendez-vous l'été prochain,



au bord de rivières magnifiques, où en toute sérénité et au cœur d'un environnement parfois grandiose, la pratique de la pêche entre pêcheuses trouve pleinement sa place.

La pêche au féminin c'est aussi le groupe « Entre copines au fil de l'eau », récemment créé, qu'il est possible de rejoindre sur Facebook : [EntreCopinesAuFilDeLeau](#)

En attendant la période estivale, toutes les pêcheuses, voulant s'initier ou se perfectionner peuvent bien évidemment s'adresser aux animateurs de l'école de pêche. Là encore, le choix est large : **pêche de la truite et des carnassiers, de la carpe et pêche au coup bien sûr (gardons, brèmes...)**. Pour chacune de ces pêches, découvrez et pratiquez les différentes techniques qui existent pour capturer les nombreux poissons présents dans les cours d'eau barrages et autres plans d'eau du département. Une formidable manière de se détendre et d'apprécier des richesses très proches, encore trop souvent ignorées.





# Lac des Picades

Après une très belle saison 2023, le lac des Picades sera ouvert dès le samedi 9 mars 2024, pour l'ouverture de la truite en 1<sup>ère</sup> catégorie. Situé à 1000 m d'altitude au cœur de l'Aubrac, sur les communes de Prades-d'Aubrac et Saint-Chély-d'Aubrac, proches de la station de ski de Brameloup, le site a bénéficié d'importants travaux en 2022. Les habitués apprécieront les nouveaux postes de pêche à l'abri en cas de mauvais temps, mais aussi les tables de pique-nique toutes neuves ainsi que la cabane d'accueil et les toilettes sèches.

## A savoir !

Conformément à la réglementation sur les quotas de truites, **le forfait autorise à pêcher, par jour et par pêcheur 6 truites maximum.**

## Ouverture :

Cette saison, le lac est ouvert du 9 mars au 15 septembre 2024 inclus tous les vendredis, samedis et dimanches, ainsi que les jours fériés et vacances scolaires (excepté les 9, 10 et 11 avril, puis les 16, 17 et 18 avril). Il est ouvert tous les jours pendant les grandes vacances scolaires.

## Horaires d'ouverture :

Mars et avril : 10h - 17h

Mai, juin et septembre : 10h - 18h30

Juillet et août : 9h - 18h30

## Tarifs :

Forfait : 18 € (6 truites maximum).

Vente de cartes journalières ou « découverte » (moins de 12 ans) sur place.

## Renseignements :

Fédération de pêche : **05 65 68 41 52**

En direct du site : Serge Guiot : **06 86 18 12 42**



## Une école qui a la Pêche !!!

Les 5 animateurs professionnels (BPJEPS), accompagnés de bénévoles vous font découvrir la pêche sous toutes ses formes.



Une seule règle, apprendre en s'amusant et en toute sécurité.

Le matériel est fourni et vous êtes accompagnés sur site en minibus et en bateau si besoin.

A la Maison de la Pêche et de la Nature à Rodez, au Pôle Halieutique du Charouzech au lac de Pareloup, ou sur un autre site tout est mis en œuvre pour vous faire découvrir la pêche mais aussi les milieux aquatiques.

## Une Ecole de Pêche pour Tous

Vous avez plus de 8 ans, et vous souhaitez apprendre à pêcher, alors trouvez votre bonheur dans notre programme d'activités.

En effet, nous proposons des journées thématiques avec toutes les techniques de pêche d'eau douce (vendredi pour les adultes et samedi pour les enfants) de mars à décembre, et des stages de pêche de 3 jours (uniquement pour les enfants).

Les inscriptions se font en ligne sur le site :  
[animation.pecheaveyron.fr](http://animation.pecheaveyron.fr)



## Séjours DaiwaAveyron 2024

Après 3 années de succès, l'école de pêche fédérale, avec le soutien matériel de la marque Daiwa, propose 2 types de séjours de perfectionnement pour les ados entre 12 et 18 ans.

- **Leurres-Truites-Carnassiers** du 8/04 au 12/04
- **Multipêche-Feeder-Carpes et carnassiers** du 21/07 au 27/07/2024 et du 28/07 au 3/08/2024

Plus d'infos sur [www.animation.pecheaveyron.fr](http://www.animation.pecheaveyron.fr)





## Education Nationale

La convention renouvelée en 2021 avec les services de l'Education Nationale, permet aux animateurs agréés de sensibiliser les jeunes à la protection de l'environnement au sein même des établissements scolaires.

Les connaissances scientifiques, l'expérience des animateurs de la fédération (15 ans déjà de pratique auprès des scolaires) et le côté ludique de la pêche permettent de capter l'attention des enfants pour leur enseigner la nécessité de protéger le milieu naturel.

Du primaire au lycée, on peut apprendre tout en s'amusant et parfois découvrir une passion.

Enseignants ou parents d'élèves, n'hésitez pas à consulter nos projets sur notre site [www.pecheaveyron.fr](http://www.pecheaveyron.fr)

## Animations

Centres de Loisirs, collectivités locales, AAPPMA, Offices de Tourisme, etc... Nous travaillons chaque année avec plus d'une centaine de structures. Nos animations vont de la classique séance de « Découverte de la pêche », à la mise en place d'ateliers sur plusieurs séances ou de séjours pêche pour vos publics.

### Anniversaire Pêche

Vous cherchez une manière originale de fêter votre anniversaire ou celui de vos enfants, contactez nos animateurs



## Contact

Mail : [ecole@pecheaveyron.fr](mailto:ecole@pecheaveyron.fr)

Florian Molinié (Responsable) : 06 72 70 25 17    Jean-Baptiste Ferré : 06 70 02 22 40

Nicolas Costes : 06 72 94 00 98

Manuel Tardif : 06 48 95 57 15

Alexian Litre : 06 46 19 42 62

Toute l'actu de l'école de Pêche sur notre Blog : [www.ecole.pecheaveyron.fr](http://www.ecole.pecheaveyron.fr)





# Les bénévoles acteurs incontournables de la pêche associative

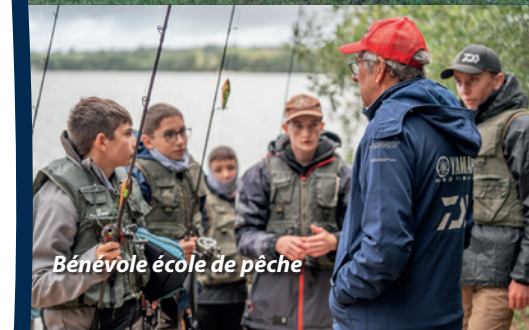
## Plus de 200 bénévoles en 2023 à la fédération départementale

Chaque année, de nombreux bénévoles assurent d'importantes missions pour le développement de la pêche associative. Ils interviennent au sein des AAPPMA, et sont issus aussi d'autres associations telles que l'ACCN, CD 12 ou Les petits pêcheurs de la Muse et des Raspes. Les bénévoles soutiennent efficacement les professionnels de la fédération et les actions des AAPPMA. Leurs interventions concernent plusieurs domaines. Avec le service scientifique fédéral, ils participent aux pêches électriques et au comptage des cormorans. Auprès des animateurs de l'école de



pêche fédérale, et sous leur responsabilité, ils accompagnent les enfants inscrits à des activités sur le terrain.

A l'occasion du Challenge Henri-Hermet, organisé l'an passé à Castelnau-Lassouts-Lous, ils étaient nombreux à occuper le poste de commissaire. Enfin, leur rôle est essentiel au sein des AAPPMA, où ils réalisent les lâchers de truites, le nettoyage des berges, auxquels s'ajoutent l'organisation de manifestations et la garderie.



# Devenez bénévole pêche !

## Saison 2024

2 modules de formations (dates et sites seront proposés en fonction du nombre de demandes) :

- Pêches électriques
- Garderie avec les agents de l'OFB (Office Français de la Biodiversité)

Renseignements : 05 65 68 41 52

# Heures légales de pêche

## Calendrier partiel 2024 des heures légales de pêche.

La pêche ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soleil, ni plus d'une demi-heure après son coucher, excepté la pêche de la carpe, sur les rivières et plans d'eau mentionnés aux pages 14 et 15.

Mois	Dates	Lever du soleil	Coucher du soleil
Janvier	1	8h25	17h20
	11	8h24	17h30
	21	8h18	17h43
Février	1	8h08	17h58
	11	7h56	18h12
	21	7h41	18h26
Mars	1	7h26	18h38
	9	7h12	18h48 (1)
	21	6h50	19h03
Avril	1	7h30	20h17
	11	7h12	20h29
	21	6h55	20h43
	27	6h45	20h49 (2)
Mai	1	6h40	20h54
	11	6h26	21h06
	21	6h16	21h17
Juin	1	6h08	21h27
	11	6h05	21h34
	21	6h05	21h37
Juillet	1	6h09	21h37
	11	6h16	21h33
	21	6h25	21h26
Août	1	6h37	21h14
	11	6h48	21h00
	21	7h00	20h44
Septembre	1	7h12	20h25
	11	7h24	20h07
	21	7h36	19h48
Octobre	1	7h47	19h29
	11	8h00	19h11
	21	8h12	18h55
Novembre	1	7h27	17h38
	11	7h40	17h26
Décembre	1	7h53	17h17
	1	8h05	17h11
	11	8h15	17h10
	21	8h22	17h13

(1) ouverture pêche de la truite en 1<sup>re</sup> catégorie

(2) ouverture pêche du brochet en 2<sup>e</sup> catégorie

**TENSION ATTENTION**

Protégez-vous du risque électrique !

Pêcheur  
Attention, une ligne peut en cacher une autre !

Parfois, les zones de pêche se trouvent à proximité de lignes électriques. Votre canne à pêche (en fibre de carbone ou avec une ligne de grande longueur) peut provoquer un arc électrique lorsque vous êtes à proximité d'une ligne.

Gardez vos distances et ayez toujours le réflexe **Tension, Attention!**

Pêchez ces conseils sans modération

• Téléchargez et utilisez l'application LigneAlerte qui vous prévient du danger lorsque vous pêchez.



- Évitez de pêcher près des lignes électriques.
- Tenez votre canne horizontalement quand vous passez sous une ligne électrique.
- Soyez attentif aux panneaux d'informations indiquant les zones à risque.

- Si vous ne connaissez pas la zone de pêche, attendez le lever du jour pour repérer les lieux.
- Renseignez-vous auprès de votre fédération de pêche.



# Navigation et sécurité

Sur l'ensemble des lacs et des cours d'eau navigables du département, régis par une réglementation particulière de police de la navigation il est établi que le port d'équipement de flottabilité adapté à la morphologie de la personne ou d'une combinaison de protection à flottabilité positive avec protection du torse et de l'abdomen est obligatoire pour les moins de 16 ans toute l'année, et pour les autres usagers du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril. En dehors de cette période, l'empport d'un tel équipement par personne embarquée reste obligatoire.

## 29 rampes de mises à l'eau à la disposition des pêcheurs et des plaisanciers.

### Nord - Aveyron

#### Sarrans

- 1 Presqu'île de Laussac (rive droite de la Truyère)
- 2 Peyrarque (rive gauche de la Truyère)

#### Coesque

- 3 En aval du pont de Phalip (rive gauche de la Truyère)
- 4 Isaguette (commune de Saint-Hippolyte)

#### Maury (lac de La Selves)

- 5 Bras du Selvet, au lieu-dit « La route noyée »
- 6 Bras de La Selves à la pointe de l'Oustrac

#### Les Galens

- 7 Hameau « Les Galens »

#### Castelnau-Lassouts-Lous

- 8 Les Alauzets, sous Castelnau-de-Mandailles (rive droite du Lot)
- 9 Le pont de Lous (rive droite du Lot)
- 10 Cabanac (rive gauche du Lot)
- 11 Le Cros (rive gauche du Lot)

#### Golinhac

- 12 Le Tel Galou (rive droite du Lot)

#### Rivière Lot

- 13 Grand-Vabre : les Péliès (rive droite du Lot)
- 14 Flagnac : rive gauche (aval du camping)
- 15 Livinhac-le-Haut : rive droite (amont boulodrome)
- 16 Boisse-Penhot : rive gauche (face à la salle des fêtes)
- 17 Bouillac : rive gauche (face à la base d'aviron)
- 18 Capdenac : rive gauche au-dessus du pont de Capdenac
- 19 Frontenac : rive droite (200m au-dessus de la chaussée)

#### Lézézou

#### Pareloup

- 20 Port de Notre-Dame-d'Aures (proximité du barrage)
- 21 Plage des Vernhes
- 22 Anse de Salles-Curan

#### Pont-de-Salars

- 23 Les Rousselleries
- 24 Presqu'île de Montredon (commune du Vibal)

#### Villefranche-de Panat

- 25 Plage de Mayrac

#### Sud-Aveyron

#### Pinet

- 26 Base nautique de Saint-Rome-de-Tarn (rive gauche du Tarn)
- 27 Mas de La Nauq au Viala-du-Tarn (rive droite du Tarn)

#### La Jourdanie (navigable du 15 juin au 15 septembre)

- 28 Village du Truel au niveau de la salle des fêtes

#### La Croux

- 29 Village de Lincou face au Château (rive droite du Tarn)





## L'équipement de sécurité obligatoire pour les bateaux de plaisance en navigation intérieure :

Sont concernés « les bateaux et engins de plaisance d'une longueur comprise entre 2,50 m et 20 m et dont le produit largeur x longueur x tirant d'eau est inférieur à 100 m<sup>3</sup>... » Arrêté du 10 février 2016.

### 1 / Zone eaux intérieures abritées (tous les lacs en Aveyron)

- Equipements individuels de flottabilité par personne embarquée (ou combinaison portée), adaptés à la morphologie de l'utilisateur.
- Dispositif d'assèchement (fixe ou mobile) pour les bateaux non autotvideurs ou ceux comportant au moins un espace habitable.
- Dispositif de lutte contre l'incendie. Pour les bateaux marqués « CE », se conformer aux préconisations du fabricant. Autres cas, dispositions de l'article 245-5. 32 division 245.
- Un dispositif de remorquage et d'amarrage, avec au moins un point d'amarrage et une amarre pour assurer ces 2 fonctions.

### 2 / Zone eaux intérieures exposées (le lac de Pareloup).

- Les équipements de sécurité déjà cités ci-dessus.
- Une ligne de mouillage avec ancre appropriée à la taille du bateau. Dispositif dispensé pour les bateaux dont le déplacement léger (non chargé) est inférieur à 250kg sous la responsabilité du chef de bord.
  - Une lampe torche étanche ou un moyen de repérage lumineux individuel porté en permanence, par chaque personne embarquée.

Règlementation de la navigation (site de la préfecture de l'Aveyron)



## VOUS PÊCHEZ PRÈS D'UN BARRAGE OU D'UNE CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE.

À cet endroit, le niveau et la vitesse de l'eau peuvent augmenter brusquement et vous mettre sérieusement en difficulté.

Soyez vigilants, respectez la signalisation et les panneaux d'interdiction couverts par un arrêté préfectoral.

Les enfreindre présente un **risque mortel**.



**ATTENTION RISQUE DE MONTÉE DES EAUX**

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

EDF partenaire de la pêche associative aveyronnaise: Challenge Henri-Hermet, Barrages de Pont-de-Salars (anse de Méjanès), Bages (gabions et abris piscicoles), Lincou... et concepteur de l'application Niv'eau.



# Guides de pêche

La compagnie des guides de pêche de l'Aveyron, association partenaire de la fédération départementale de pêche.



Tous ses membres sont titulaires du BPJEPS spécialité « pêche de loisir », le seul diplôme reconnu en France pour exercer la profession de guide de pêche. Chaque guide a une ou plusieurs spécialités.

## Jean-Michel Bauguil

[www.pechepassionaveyron.com](http://www.pechepassionaveyron.com)  
06 76 41 29 54

Carnassiers, truites et utilisation d'échosondeur (Aveyron)

## Michel Brageot

[www.pecheaveyronsensations.com](http://www.pecheaveyronsensations.com)  
06 07 33 31 72  
Truites et carnassiers

## Baptiste Conquet

[www.globe-truiteur.com](http://www.globe-truiteur.com)  
06 65 69 37 30  
Truite mouche (Aveyron)

## Fred Gabignon

[www.guidepeche-aveyron.fr](http://www.guidepeche-aveyron.fr)  
06 27 84 52 40  
Carpes, Truites, Silures

## Romain Gabriel

[rom.gab.eau@gmail.com](mailto:rom.gab.eau@gmail.com)  
06 52 03 18 05

Truites, carnassiers, stages adultes et enfants,  
animations enfants (Aveyron)

## Jean-Dominique Blanc

[www.jeandopecheaveyron.com](http://www.jeandopecheaveyron.com)  
06 08 99 51 15

Truites et carnassiers (sud Aveyron)

## Frédéric Brauge

[fredericbrauge@hotmail.fr](mailto:fredericbrauge@hotmail.fr)  
06 75 20 04 21  
Carnassiers (nord Aveyron)

## Sébastien Debouté

[www.ppgc.fr](http://www.ppgc.fr)  
06 43 63 12 77  
Mouche et Tenkara (Aveyron)

## Julien Lagarrigue

[www.guidepeche-aveyron.com](http://www.guidepeche-aveyron.com)  
06 15 60 73 23  
Truite mouche et stages  
adultes et enfants (Aveyron)

## Adrien Bousquet

[www.aveyron-peche-adventure.fr](http://www.aveyron-peche-adventure.fr)  
06 83 44 77 90

Carnassiers, carpe, bateau,  
stages adultes et jeunes (Aveyron)

## Sylvain Carrié

[www.guidepeche-aveyron.fr](http://www.guidepeche-aveyron.fr)  
06 46 01 48 82  
Truites (sud Aveyron)

## Christophe Delmas

[www.culturemoucheaveyron.com](http://www.culturemoucheaveyron.com)  
06 33 77 04 77  
Truites (Aveyron)

## Franck Pagau

[www.stages-peche-aveyron.fr](http://www.stages-peche-aveyron.fr)  
06 64 03 57 14  
Stages adultes et jeunes (haute vallée du lot)





# #PÊCHEAVEYRON

Le département de l'Aveyron offre un vaste territoire de pêche, où il est possible de pratiquer toutes les techniques de son choix. Venez découvrir et partager de grands espaces paisibles et authentiques où il fait bon vivre.





# Cartes de pêche

Carte « PERSONNE MAJEURE » Adulte à partir de 18 ans	1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> catégories / Tous modes de pêche confondu	<b>85 €</b>	Valide du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre Pêche dans le département de l'Aveyron
Carte « INTERFÉDÉRALE MAJEURE » Adulte à partir de 18 ans		<b>110 €</b>	Valide du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre Pêche dans tous les départements adhérents au Club Halieutique ou à l'EHGO et à l'URNE
Carte promotionnelle « DÉCOUVERTE FEMME » Femme à partir de 18 ans		<b>40 €</b>	Valide du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre Pêche dans tous les départements adhérents au Club Halieutique ou à l'EHGO et à l'URNE Une seule canne autorisée
Carte « PERSONNE MINEURE » Jeune de 12 à 18 ans		<b>25 €</b>	Valide du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre Pêche dans tous les départements adhérents au Club Halieutique ou à l'EHGO et à l'URNE
Carte « DÉCOUVERTE » Enfant de moins de 12 ans		<b>7 €</b>	Valide du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre Pêche dans tous les départements adhérents au Club Halieutique ou à l'EHGO et à l'URNE Une seule canne autorisée
Carte « HEBDOMADAIRE » Tout public		<b>35 €</b>	Valide 7 jours consécutifs (entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 déc.) Pêche dans tous les départements adhérents au Club Halieutique ou à l'EHGO et à l'URNE
Carte « JOURNALIÈRE » Tout public		<b>13 €</b>	Valide 1 jour (entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre) Pêche dans le département de l'Aveyron



**POUR AVOIR LE DROIT DE PÊCHER DANS LES 91 DÉPARTEMENTS** adhérent au Club Halieutique, l'Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO) et l'Union Réciproitaire du Nord-Est (URNE), il existe plusieurs possibilités. Il faut vous procurer la carte « interfédérale majeure », qui inclut la vignette du Club Halieutique. Si vous êtes en possession d'une carte « personne majeure » seule, procurez-vous la vignette du Club Halieutique (40 euros). Les titulaires des cartes « découverte femmes », « personne mineure », « découverte » et « hebdomadaires » en sont exonérés.

**Art. L. 436-1 du code de l'environnement :** « Toute personne qui se livre à l'exercice de la pêche doit justifier de sa qualité de membre d'une association agréée de pêche et de milieu aquatique ».

L'absence de carte de pêche constitue une infraction et est sanctionnée à ce titre. Posséder sa carte de pêche permet de pêcher en toute sérénité, de bénéficier également d'une assurance spécifique, mais aussi de participer financièrement à la protection de l'environnement.

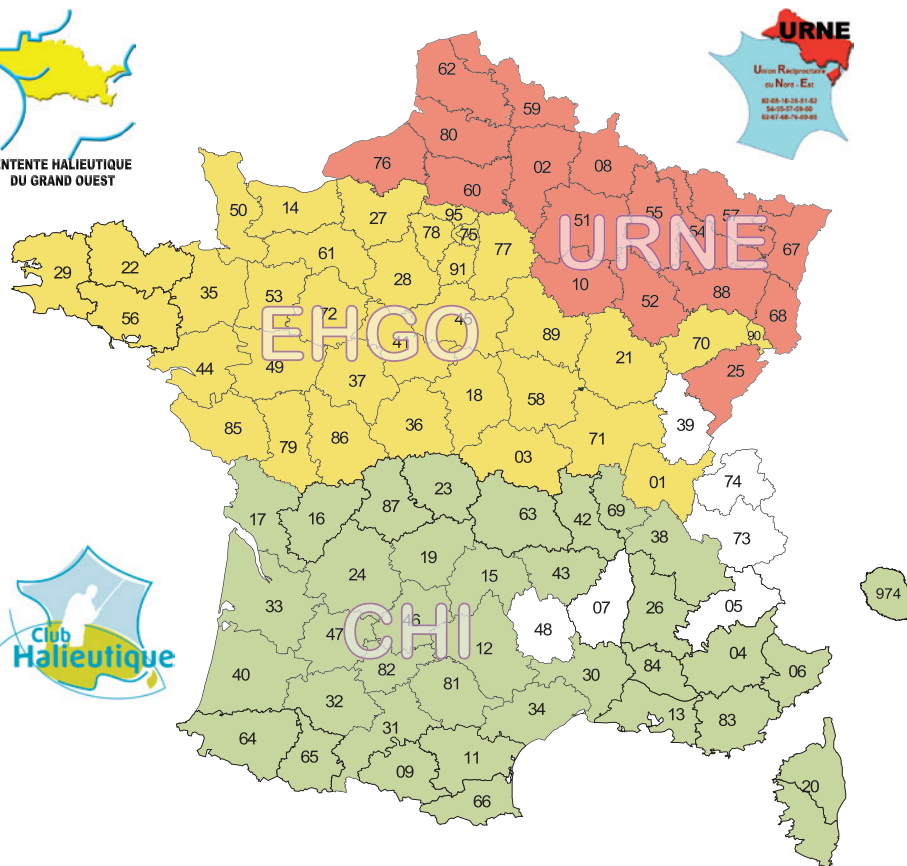
# Club halieutique

## Avec la carte de pêche Interfédérale 2024, pêchez plus loin ...

La carte de pêche Interfédérale à 110 €  
ou la carte « personne majeure » à 85 €  
+ une vignette réciprocaire interfédérale à 40 €  
permettent de pêcher sur tous les parcours  
des associations réciprocaires  
des 91 départements adhérents  
du CHI/ EHGO / URNE

Les titulaires des cartes « découverte femme »,  
« personne mineure », « découverte » et « hebdomadaire »  
bénéficient d'une réciprocité offerte s'ils sont adhérents à  
une AAPPMA réciprocaire (toutes les AAPPMA de l'Aveyron).

**La carte journalière n'est pas réciprocaire.**





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**eau**  
GRAND SUD-OUEST  
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



# L'EAU DE VOTRE QUOTIDIEN EST LE QUOTIDIEN DE NOS ACTIONS

L'agence de l'Eau Adour-Garonne et les acteurs publics  
œuvrent au quotidien pour un partage durable et solidaire de  
la ressource en eau et la préservation des milieux aquatiques.

Chaque  
geste compte  
PRÉSERVER NOS RESSOURCES

DÉCOUVRIR  
TOUTES NOS  
ACTIONS



183206660388180111 - Crédit photo: G. Casca

# OCCITANIE

*tu nous régales*

A photograph of a table set with fresh local produce and regional food items. The table is covered with a white perforated tablecloth. There is a jar of jam, a cup of milk, a glass of orange juice, a slice of peach, a small tart, and a basket of bread. The background shows a person's hands holding a glass of orange juice and another person's hands holding a small tart. The overall scene is bright and sunny, suggesting a pleasant outdoor setting.

Quel régal de pouvoir manger local et régional  
avec Sud de France, la marque des bons produits  
de la Région Occitanie.

Recettes et bons plans sur [sud-de-france.com](http://sud-de-france.com)

POUR VOTRE SANTÉ, MANGEZ AU MOINS CINQ FRUITS ET LÉGUMES PAR JOUR. [MANGERBOUGER.FR](http://MANGERBOUGER.FR)

**Sud de France**  
Occitanie

**La Région Occitanie**  
Pyrénées-Méditerranée

# Pêche & Territoire en Aveyron

Des vidéos pour la promotion de la pêche et de notre patrimoine naturel et culturel

Vidéos disponibles sur



: Fédération Pêche Aveyron

## Lévézou, Monts & Lacs



## Terres d'Aveyron



## Tourisme en Aubrac



## Le Réquistanais



## Bastides & Gorges de l'Aveyron



## Tourisme Muse et Raspes







## Fédération de l'Aveyron de pêche et de protection du milieu aquatique

Moulin de La Gascarie, chemin des Attizals, 12000 Rodez - 05 65 68 41 52

Site internet : [www.pecheaveyron.fr](http://www.pecheaveyron.fr)

Mail : [contact@pecheaveyron.fr](mailto:contact@pecheaveyron.fr)



